

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE  
LE MARDI 21 mars 2023 À 18H30**

---

**Présences**

Catherine Arpin  
Étienne Patenaude  
Amélie Nantel-Vivier  
Nicole Martel  
Nathalie Hébert  
Nancy Bernard  
Marie-Ève Paquette  
Marie Hélène Froment  
Diane Robichaud  
Carole Leroux (substitut Annick Gamache)  
Sarah Labrecque  
Daphné Santos Vieira  
Roxanne Gascon  
Marianne Caouette  
Louise Gagné  
Cindy Leclerc

**Substituts**

**Absents**

Christian Lamy

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**  
Le quorum est constaté, l'assemblée est normalement constituée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CÉ -22-23-39**

SUR PROPOSITION dûment faite par Cindy Leclerc, appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

**3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 21 février 2023**

**CÉ -22-23-40**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Hélène Froment, appuyée par Catherine Arpin.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal

**4. Parole au public**

Aucun commentaire n'a été émis.

**5. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents**

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à

l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école Les Jeunes Découvreurs a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion ;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

#### **CÉ -22-23-41**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Hélène Froment appuyée par Amélie Nantel-Vivier.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2023-2024. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

#### **6. Service de traiteur (consultation)**

Les membres sont consultés sur leur appréciation du service de traiteur Les petits chefs.

#### **7. Suivi sur la sécurité routière**

Deux options ont été présentées. L'option retenue devrait débuter en juin et se terminer en septembre. Il y aura un trottoir de chaque côté de la rue. Le plan a été changé pour élargir le trottoir au coin de la rue Jacques-Cartier.

#### **8. Campagne de financement**

La vente d'étiquette Colle à moi (2020 à maintenant) a rapporté un peu plus de 700\$

Course des couleurs : Le professeur d'éducation physique organisateur demande que 50% des profits soient destinés à la cour d'école et 50% des profits soient destinés à l'achat de matériel d'éducation physique. Proposé par Marie-Eve Paquette et appuyé par Marie-Hélène Froment.

#### **9. Projet éducatif**

Rien de nouveau

#### **10. Comité cour d'école**

Rien de nouveau

#### **11. Communication dans l'Alizé**

Message rédigé par Marie Eve Paquette sur la fédération des parents. Rappel du camion de recyclage de vêtements.

Langue française : un texte d'élèves sur leur réaction par rapport à la nouvelle publicité.

Partager le lien vers l'histoire de l'enfant qui s'est étouffé à l'école.

Stationnement du personnel.

#### **12. Service de garde**

La journée pédagogique cabane à sucre a accueilli 140 élèves.

Nouvelles inscriptions pour l'année prochaine.

#### **13. Vie à l'école**

Précolaire : sortie au théâtre de la ville de Longueuil. Marionnettes d'ombres chinoises. Va commencer la robotique.

1<sup>er</sup> cycle : atelier d'écriture, la visite de Valérie Fontaine sera reportée en mai ou en juin.

2<sup>e</sup> cycle : Robotique, Neurones Atomiques (activité de cuisine moléculaire)

3<sup>e</sup> cycle : Atelier d'écriture, Neurones Atomiques (jeu d'adresse électrique)

#### **14. Comité de parents**

Semaine de la reconnaissance de l'engagement parentale. Il est proposé de nommer Louise de la bibliothèque au niveau mérite.

Proposé par Marie Eve Paquette et appuyé par Amélie Nantel-Vivier

#### **15. Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue.

#### **16. Sujets divers**

#### **17. Parole au public**

#### **18. Levée de l'assemblée**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Eve Paquette, appuyée par Carole Leroux.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'assemblée. Le conseil se clôt à 20h35.

\_\_\_\_\_  
Christian Lamy  
Président du  
Conseil d'établissement

\_\_\_\_\_  
Nathalie Hébert  
Directrice

**CÉ -22-23-42**

